

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 666

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE 24

À la seconde phrase de l'alinéa 58, après le mot :

« victimes »

insérer les mots :

« d'accidents du travail et de maladies professionnelles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.

Cet amendement reprend une modification élaborée par la commission mixte paritaire (CMP).